



Code de conduite professionnelle

Le Code de conduite professionnelle s'applique à tous les employés d'AT&T.

© 2025 AT&T Intellectual Property. AT&T et le logo du globe sont des marques déposées et des marques de service d'AT&T Intellectual Property et/ou de sociétés affiliées d'AT&T. Toutes les autres marques sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.



L'intégrité commence par

L'ÉTHIQUE à chaque choix

Sommaire

Un message de notre PDG et de notre directeur commercial [3](#)

Nos engagements [4](#)

Agir avec intégrité [6](#)

Modèle de prise de décision éthique [7](#)

Rapports [8](#)

Enquêtes, prise de parole et conseils supplémentaires [9](#)

Notre engagement envers :

1 Nos collègues [10](#)

2 Nos activités et nos actionnaires [13](#)

3 Nos clients servis en priorité [21](#)

4 Nos communautés [24](#)

5 FAQ [26](#)

Un message de...



John Stankey, PDG d'AT&T

L'objectif d'AT&T est de connecter les gens à de plus grandes possibilités grâce à l'expertise, la simplicité et l'inspiration. Pour y parvenir au plus haut niveau, il faut disposer de talents, d'expériences et de perspectives différents. Mais l'exigence fondamentale est un engagement d'intégrité.

Le comportement éthique est un élément clé de l'ADN d'AT&T, sans exception ni compromis. C'est là qu'intervient notre Code de conduite professionnelle. Le Code sert de feuille de route pour nous assurer que nous **faisons ce qui est juste dans chaque situation**, que ce soit avec nos clients, nos partenaires, nos parties prenantes ou entre nous.

Nos clients attendent de nous que nous agissions avec honnêteté, intégrité et transparence. Et c'est ce que nous devrions exiger les uns des autres.

Merci de vivre notre objectif et de poursuivre votre engagement en faveur de l'intégrité.

John Stankey



Bill Ryan, directeur commercial d'AT&T

La connexion change tout, de même qu'un engagement inébranlable envers l'intégrité. Chez AT&T, notre Code de conduite professionnelle permet à chaque employé de comprendre clairement la manière dont nous menons nos activités. Le Code rappelle ce que nos clients et nos parties prenantes attendent de nous et ce que nous devons attendre les uns des autres.

Le Code nous permet de connecter les gens à de plus grandes possibilités grâce à l'expertise, la simplicité et l'inspiration **de la bonne manière**. Et une chose qui ne changera jamais, c'est notre promesse de diriger une entreprise ancrée dans l'éthique et le courage moral.

Nous vous remercions pour votre engagement à agir avec intégrité.

Bill Ryan

Nos engagements



Ils font partie intégrante de notre culture d'entreprise.

Servir les clients en priorité, Aller plus vite, Agir avec audace, Former une équipe unie et gagnante et Développer les talents décrivent les comportements – de la direction jusqu'aux postes en contact avec les clients – que nous devons adopter pour les décisions, les actions et le niveau de performance qui nous transformeront. Ces [principes](#) sont au cœur de notre culture et façonnent l'avenir d'AT&T.



Privilégiez avant tout les données du marché et le client. Utilisez les informations du marché. Soyez curieux de ce qui se passe à l'extérieur. Rencontrez le client sur la plateforme et via le canal de son choix.



Restez axé sur notre stratégie. Hiérarchisez. Anticipez. Soyez souple et agile. **Effectuez en priorité les tâches urgentes.** Simplifiez-vous la tâche pour progresser plutôt que rechercher la perfection. Responsabilisez les autres.



Jouez gagnant. **Acceptez que gagner demande résilience, persévérance et courage.** Assumez vos responsabilités et calculez les risques. Tirez les leçons de vos échecs. Utilisez les données pour remettre en question le statu quo avec confiance. Dites ce qui doit être dit.



Agissez avec l'esprit d'entreprise. Faites passer les objectifs de la Société avant les intérêts du service. Hiérarchisez et agissez en tant qu'équipe unie, partageant la même vision. Collaborez. Instaurez la confiance par une communication franche et directe. Rendez chacun responsable de ses actes.



Développez-vous et améliorez-vous constamment. Placez la barre toujours plus haut. **Adoptez de nouvelles compétences et perspectives.** Fournissez un feedback franc et honnête. Dirigez avec transparence quelle que soit votre fonction. Donnez l'exemple et encouragez les autres à faire de même.



Nous agissons avec intégrité chaque jour.

Chez AT&T, nous agissons avec intégrité chaque jour. Nous :

- **Respectons le Code de conduite professionnelle (le « Code ») et toutes les politiques.** Nous respectons la lettre et l'esprit du Code et des politiques d'AT&T. Chaque employé a la responsabilité d'agir de manière éthique, au-delà de ses tâches quotidiennes. Cela peut inclure des actions qui se produisent en dehors du travail, en particulier celles qui pourraient affecter notre performance professionnelle ou la réputation de la Société.
- **Exprimez-vous.** Nous signalons toute violation présumée du Code, de nos politiques ou de toute exigence légale ou réglementaire.
- **Sommes responsables de nos actions.** Tout manquement au présent Code, à nos politiques ou aux exigences légales ou réglementaires peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Personne n'a le pouvoir d'ordonner à quelque employé que ce soit d'enfreindre la loi, de violer ce Code ou d'enfreindre les politiques d'AT&T.
- **Faisons preuve de discernement et posons des questions.** Le Code de conduite professionnelle constitue une base solide pour une conduite professionnelle éthique. Cependant, il ne se substitue pas à la capacité de jugement. Dans les situations où la ligne de conduite à adopter n'est pas claire, le modèle de prise de décision éthique d'AT&T nous guide.

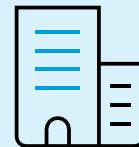
Modèle de prise de décision éthique d'AT&T

Si la réponse à l'**une** de ces questions critiques est
« **NON** », vous ne devez **pas** poursuivre



Mon choix est-il conforme aux politiques d'AT&T, et aux lois et règlementations en vigueur ?

Lorsque nous sommes confrontés à des décisions complexes ou difficiles, nous devons toujours commencer par nous référer aux politiques d'AT&T existantes. Nos politiques sont des feuilles de route qui nous disent à quoi ressemble ce qui est « juste ».



Mon choix est-il bon pour la société ?

Des milliards de décisions sont prises chaque jour chez AT&T ! Face à des décisions complexes ou difficiles, il est de la responsabilité de chacun de comprendre et d'atténuer, dans la mesure du possible, les risques pour la société.



Mon choix est-il bon pour le client ?

Il est essentiel pour le succès d'AT&T que nous conservions, développons et apprécions nos clients. Posez-vous la question suivante : « Notre client ferait-il la promotion d'AT&T après avoir vécu le résultat de ma décision ? »

Vous n'êtes pas sûr(e) ?

Parlez-en à votre supérieur hiérarchique, au service des RH ou contactez [Ask Compliance](#)

Nous connaissons nos droits et responsabilités en matière de signalement.

En tant qu'employés, nous nous exprimons lorsque nous observons ce que nous pensons être une violation du Code, de nos politiques ou de toute exigence légale ou réglementaire. Lorsque nous faisons un signalement, nous ne faisons pas volontairement de fausses déclarations.

Pour faciliter le signalement, la Société dispose de plusieurs moyens de signalement, notamment la possibilité de signaler anonymement :

- Les [services d'assistance téléphonique ou les sites web de signalement d'AT&T](#)
- Toute personne de votre chaîne hiérarchique
- Les ressources humaines
- Le service juridique

En tant que superviseurs, nous démontrons notre engagement personnel envers les normes de la Société et encourageons une culture éthique où nos équipes sont conscientes de leurs obligations en vertu du Code et à l'aise pour poser des questions et signaler des problèmes. Nous sommes à l'affût de tout conduite inappropriée potentielle et prenons des mesures pour empêcher qu'une telle conduite ne se produise. Compte tenu de notre obligation de signalement, nous informons rapidement les canaux appropriés des violations potentielles.



**Votre voix compte :
Exprimez-vous si
vous voyez quelque
chose qui pourrait
enfreindre notre
Code, nos politiques
ou la loi.**





Nous coopérons aux enquêtes.

AT&T enquête sur les éventuelles violations du Code, de nos politiques, des exigences légales ou réglementaires et d'autres comportements contraires à l'éthique ou susceptibles de nuire à la Société, à ses employés ou à d'autres personnes. Nous coopérons pleinement aux enquêtes de la Société.

Nous nous exprimons et nous n'exerçons pas de représailles.

AT&T ne tolère pas les représailles à l'encontre des personnes qui demandent conseil, soulèvent une question ou signalent des violations présumées. Notre [Politique de non-représailles et de protection des lanceurs d'alerte](#) protège les employés qui signalent ce qu'ils pensent réellement être un comportement contraire à l'éthique. Le Code ne limite en rien votre droit de signaler des préoccupations à une agence gouvernementale ou de participer à des enquêtes gouvernementales. Nous encourageons une culture de la prise de parole. Si vous voyez quelque chose, dites quelque chose.

Nous savons où trouver des conseils supplémentaires.

Nous savons que dans certains cas, le Code et nos politiques ne fourniront pas toutes les réponses dont nous avons besoin. Nous savons comment trouver des informations supplémentaires sur les sites web de notre politique d'entreprise : [AT&T](#) et [AT&T Mexique](#). Nous pouvons aussi contacter [Ask Compliance](#), nos superviseurs, les ressources humaines ou le service juridique. Des conseils supplémentaires sont également disponibles dans :

- [Ethics Central](#), qui contient des ressources conçues pour nous aider à agir avec intégrité.
- Le [modèle de prise de décision éthique](#).
- La foire aux questions (FAQ) figurant à la fin de ce Code.

AT&T ne tolère pas les représailles à l'encontre des personnes qui demandent conseil, soulèvent une question ou signalent des violations présumées.

1

Notre engagement envers :
Nos collègues



Nous nous traitons mutuellement avec respect et n'autorisons pas l'intimidation, la discrimination ou le harcèlement.

AT&T ne tolère aucun harcèlement, abus ou discrimination de quelque nature que ce soit, y compris le fait de :

- Créer un environnement physique ou en ligne hostile ou offensant pour une personne.
- Participer à des violences verbales ou physiques, à des contacts physiques indésirables, à des insultes désobligeantes ou à des menaces.
- Saper délibérément la carrière ou la performance professionnelle d'une personne.
- Traiter quelqu'un de manière moins favorable sur la base d'une caractéristique personnelle protégée ou d'un statut de quelque nature que ce soit.
- Utiliser un comportement ou un langage offensant (y compris des commentaires, des blagues, des images, des gestes, des messages ou des publications électroniques).

Aucune disposition du Code ni aucune politique d'AT&T n'interdit à quiconque ou l'empêche d'exercer ses droits au titre de la Section 7 de la Loi sur les relations de travail ou d'une loi nationale similaire.

Ressources connexes :

[Politiques d'égalité des chances en matière d'emploi et de lutte contre le harcèlement](#)

[Politique d'accessibilité](#)



Nous nous efforçons de maintenir un lieu de travail où chacun se sent inclus et valorisé,

Nous pensons que l'inclusivité stimule la créativité et l'innovation et renforce notre connexion aux communautés que nous servons, et nous accueillons et valorisons les parcours, perspectives et capacités uniques de nos employés.

Ressources connexes :

[Culture et Inclusion](#)

[Politique d'accessibilité](#)

Nous créons un lieu de travail sûr et sécurisé.

Nous nous engageons à fournir un environnement de travail sûr, que ce soit en présentiel et en ligne. Lorsque la santé et la sécurité physiques sont en jeu, nous prenons des précautions raisonnables pour protéger le public ainsi que nos employés et nos clients. En outre, nous ne tolérons ni n'autorisons les menaces, la violence ou tout autre comportement perturbateur dans nos environnements de travail, et nous protégeons les informations personnelles de nos employés, retraités et leurs ayants droit en toute confidentialité et conformément au Code, à nos politiques ainsi qu'à toute exigence légale ou réglementaire.

Ressources connexes :

[Politique d'AT&T en matière de santé et de sécurité environnementales](#)

[Un lieu de travail sûr et sécurisé](#)

[Directives relatives aux armes sur le lieu de travail](#)

Nous accueillons et valorisons les parcours, perspectives et capacités uniques de nos employés.



2

Notre engagement envers :
**Nos activités et
nos actionnaires**



Nous maintenons l'intégrité de nos rapports financiers et de nos documents commerciaux.

Dans l'intérêt de nos actionnaires, de nos créanciers et d'autres personnes, nous nous efforçons de produire des rapports financiers et des documents commerciaux fiables. Nous nous engageons à fournir des informations complètes, justes, opportunes, précises et compréhensibles dans les rapports et documents que nous déposons ou soumettons à la Securities and Exchange Commission des États-Unis et aux organismes de réglementation du monde entier. Nous préparons nos documents commerciaux et nos rapports financiers avec intégrité et honnêteté, qu'ils fassent l'objet d'un rapport externe ou qu'ils soient utilisés en interne pour superviser les opérations de la Société. Nous signalons nos préoccupations concernant la comptabilité financière, l'audit et les questions liées aux documents commerciaux par le biais des canaux appropriés.

Nous attachons de l'importance à la concurrence loyale et respectons toutes les lois relatives à la publicité, antitrust et relatives à la concurrence.

AT&T réussit sur le marché grâce à son approche axée sur le client. Nous livrons une concurrence agressive mais équitable. Nos produits et services se distinguent par leurs propres mérites.



Nous ne donnons pas de fausses informations sur les caractéristiques de nos produits et services, nous ne trompons pas nos clients et nous ne nous livrons pas à d'autres pratiques déloyales.

AT&T ne conclut pas d'accords illégaux qui pourraient avoir pour effet d'éliminer ou de réduire la concurrence. Nous consultons notre service juridique avant d'entrer en contact avec un concurrent sur un sujet commercial.

En l'absence de l'approbation préalable du service juridique, nous ne discutons pas avec nos concurrents des prix facturés sur le marché, aux clients ou sur les territoires desservis, des produits ou services proposés, des offres sollicitées ou soumises, ou des employés embauchés ou licenciés.

Ressources connexes :

[Politique en matière de lois antitrust et sur la concurrence](#)

Nous ne nous livrons à aucune forme de corruption.

Nous suivons des pratiques commerciales éthiques aux États-Unis et dans le monde entier dans nos relations avec les fonctionnaires, les autres sociétés et les citoyens privés.

Nous ne tolérons aucune forme de corruption, y compris les dessous-de-table et les pots-de-vin. Un dessous-de-table se produit lorsqu'une personne se voit offrir de l'argent ou quelque chose de valeur en échange de quelque chose (comme des informations, une remise ou une faveur) fourni à un tiers. Un pot-de-vin consiste à offrir ou à donner quoi quelque chose ayant de la valeur (y compris des espèces ou des cartes cadeaux, des cadeaux, des repas, des voyages ou des divertissements, des contributions politiques ou caritatives, et l'embauche à la demande d'un fonctionnaire) dans le but d'obtenir ou de conserver un marché, ou de s'assurer un avantage indu.

Ressources connexes :

[Politique de lutte contre les pots-de-vin et la corruption](#)

[Politique relative aux cadeaux et invitations](#)



Nous respectons les lois et règlementations commerciales internationales.

Nous respectons toutes les lois et règlementations applicables en matière de commerce international. Ces lois et règlementations s'appliquent à l'importation et l'exportation de biens et de services, comme le matériel, les logiciels et la technologie (y compris téléchargés), de ou vers des pays sanctionnés ou des parties soumises à des restrictions et boycotts internationaux. Nous consultons notre service juridique ou l'Organisation mondiale du commerce avant de procéder à toute transaction, expédition ou importation internationale susceptible d'être couverte par ces lois.

Ressources connexes :

[Politique en matière de commerce international et de sanctions](#)

[Organisation mondiale du commerce](#)



Nous protégeons tous les actifs AT&T.

Nous gérons correctement les actifs d'AT&T, y compris les actifs physiques (tels que les camions ou immeubles) et les actifs de propriété intellectuelle (tels que les plans d'affaires ou les documents ou contenus protégés par un droit d'auteur, marques de commerce, brevets ou secrets commerciaux). Chacun d'entre nous est responsable de la bonne utilisation des actifs qui nous sont confiés et de la prévention de leur perte. Cela inclut la protection des idées, de la recherche, des inventions, des médias et de nos marques. Nous protégeons nos informations confidentielles et exclusives et empêchons qu'elles soient divulguées de manière inappropriée, non autorisée ou par inadvertance. Nous n'utilisons pas non plus de manière abusive les actifs ou la propriété intellectuelle d'autrui.

Nous avons tous un rôle à jouer dans la protection des actifs d'AT&T :

- **Surveillons nos paroles.** Faire attention à l'endroit où nous nous trouvons et aux personnes qui pourraient entendre nos paroles peut contribuer à empêcher la divulgation accidentelle d'informations et de secrets commerciaux d'AT&T.
- **Protégeons notre propriété.** Nous sommes responsables des actifs et des informations qu'AT&T nous a confiés. Gardez une trace pour éviter la perte, l'utilisation abusive, le gaspillage et le vol.
- **Soyons vigilants.** Les pirates peuvent cibler les employés d'AT&T pour accéder aux systèmes d'AT&T. Restez vigilants.
- **Donnons l'exemple.** Protégez toujours les actifs AT&T et aidez les autres à faire de même.

Ressources connexes :

- [Politique en matière de propriété intellectuelle](#)
- [Politique de sécurité des informations d'AT&T](#)
- [Politiques et normes de sécurité d'AT&T \(ASPS\)](#)
- [Politique de propriété du bureau](#)
- [Politique relative aux équipements et aux services de communication](#)

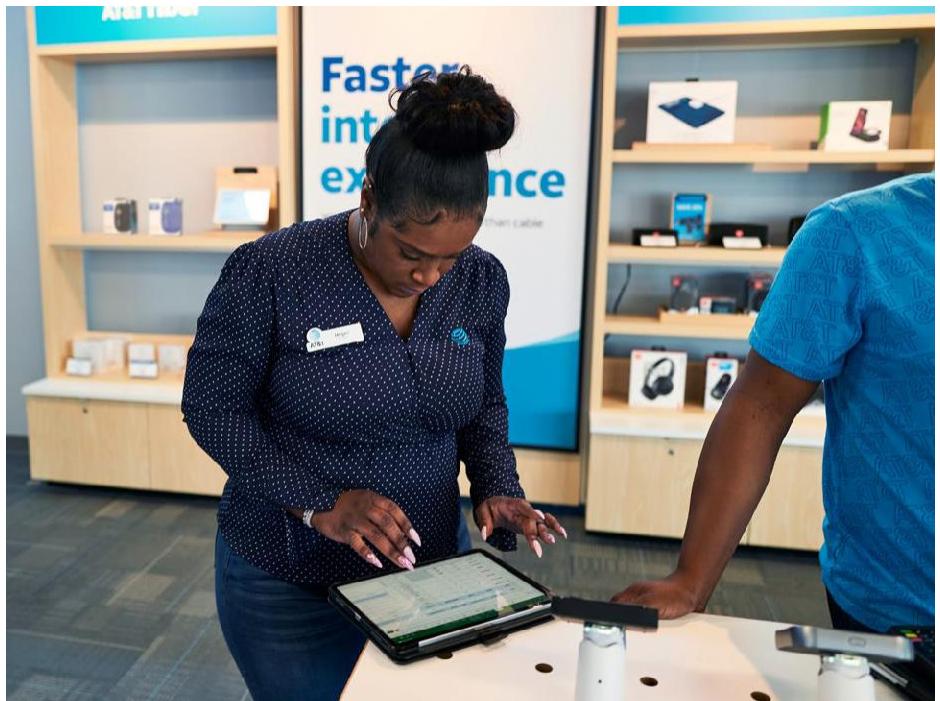


Nous gérons les dossiers et les informations de manière appropriée.

Nous créons, utilisons, conservons et éliminons nos dossiers et informations professionnels avec soin et conformément à la politique et aux calendriers de gestion des dossiers et des informations de la Société. Nous suivons les instructions des services financiers et juridiques lorsque des documents doivent être conservés dans le cadre d'un litige potentiel ou en cours, d'une enquête ou à la suite d'une décision de justice.

Ressources connexes :

- [Politique en matière de gestion des dossiers et des informations \(Records and Information Management, RIM\)](#)
- [Calendrier mondial de conservation des documents \(calendrier RIM\) d'AT&T](#)



Nous utilisons les communications électroniques de manière responsable.

La communication, sous ses nombreuses formes, doit être appropriée et responsable, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du travail. Les systèmes de communication en place chez AT&T sont principalement destinés à un usage professionnel. Nous pouvons utiliser ces systèmes de manière occasionnelle pour le courrier électronique personnel ou l'accès à Internet, mais nous ne permettons pas que cette utilisation perturbe les besoins de l'entreprise. Nous n'utilisons pas ces systèmes pour accéder à des médias inappropriés, obscènes ou offensants, ou pour les diffuser.

Ressources connexes :

- [Abus d'Internet et utilisation acceptable](#)
- [Politique en matière de médias sociaux](#)
- [Politique COU](#)
- [Politique d'enregistrement](#)



Nous communiquons avec le public par le biais des canaux approuvés.

Seules les personnes expressément autorisées par AT&T s'adressent au public au nom d'AT&T, et doivent le faire par le biais de canaux de communication approuvés. Si vous avez des questions, cliquez [ici](#).

Nous ne pratiquons pas le délit d'initié.

Nous devons préserver la confidentialité des informations privilégiées. Les informations privilégiées sont des informations non publiques détenues soit par AT&T, soit par une autre personne ou entité. Elles peuvent être connues de certaines personnes, mais pas encore du grand public. Il peut s'agir, par exemple, d'informations sur la situation financière d'AT&T, ses communiqués, produits, services ou plans futurs. Elles peuvent être précieuses pour d'autres personnes, à l'intérieur et à l'extérieur d'AT&T. L'utilisation d'informations privilégiées à des fins personnelles peut entraîner des peines de prison, des amendes ou les deux. Si nous disposons d'informations privilégiées obtenues dans le cadre de nos fonctions chez AT&T (ces informations peuvent concerner AT&T ou un fournisseur, un client ou un concurrent), nous ne pouvons pas utiliser ces informations pour négocier des titres de la société concernée, ni fournir ces informations à d'autres personnes. Les lois s'étendent même aux informations privilégiées que nous obtenons accidentellement dans le cadre de nos fonctions et s'appliquent aux membres de notre famille. Nous demandons conseil à notre service juridique à ce sujet en cas de doute sur la possession d'informations privilégiées.

Ressources connexes :

[Politique en matière de délits d'initiés](#)



Nous comprenons et évitons les conflits d'intérêts.

Nous ne laissons pas nos intérêts personnels, y compris les relations familiales, sociales, financières et professionnelles, interférer avec nos responsabilités vis-à-vis d'AT&T. Nous évitons les conflits d'intérêts réels ou potentiels et les divulguons rapidement afin qu'ils puissent être évalués et résolus. Nous n'agissons jamais en concurrence avec la Société.

Nous n'offrons ni n'acceptons de cadeaux ou d'invitations pour des avantages commerciaux inappropriés, et nous ne laissons pas influencer dans nos décisions commerciales par des cadeaux ou des invitations d'autres personnes. Accepter ou offrir des cadeaux ou des invitations peut créer un conflit, donner l'apparence d'un conflit et, dans certains cas, enfreindre la loi ou nos politiques. En cas de doute, nous demandons conseil avant d'accepter ou d'offrir des cadeaux ou des invitations.

Ressources connexes :

[Politique de lutte contre la corruption](#)

[Politique relative aux conflits d'intérêts](#)

[Politique relative aux cadeaux et invitations](#)

Nous travaillons avec des fournisseurs éthiques par le biais d'une supervision efficace de leurs pratiques.

Nous apprécions les fournisseurs qui partagent nos engagements en matière de pratiques commerciales éthiques et durables, de droits de l'homme et de conformité aux exigences légales et réglementaires. Nous surveillons avec diligence les fournisseurs, les sous-traitants et les prestataires pour nous assurer qu'ils respectent leurs obligations contractuelles de manière éthique et appropriée. Nous savons qu'il est essentiel de gérer et de surveiller étroitement les relations avec les fournisseurs et nous comprenons que cela s'applique à toutes les étapes du cycle de vie des fournisseurs : diligence raisonnable avant la sélection, négociation complète des accords pour s'assurer que les problèmes à haut risque sont traités, et surveillance des performances opérationnelles et de la conformité.

Ressources connexes :

[Politique en matière de collaboration avec les fournisseurs](#)

[Guide sur la supervision et les responsabilités des fournisseurs](#)



Nous garantissons le plus haut niveau de normes éthiques dans nos pratiques d'IA.

Nous nous engageons à utiliser la technologie d'IA conformément aux Principes directeurs d'AT&T AI et à la loi applicable. Nous assurons une utilisation éthique de l'IA grâce à une surveillance humaine forte pour garantir la précision, la fiabilité et la transparence. Nous sommes responsables de la prévention des préjugés, de la discrimination et des inexactitudes afin de pouvoir utiliser l'IA de manière responsable dans nos opérations.

Ressources connexes :

[Principes directeurs d'AT&T AI](#)

[Politique d'AT&T en matière d'IA](#)

3

Notre engagement envers :
**Nos clients servis
en priorité**



Nous appliquons des pratiques de vente éthiques.

Nous gagnons la confiance de nos clients en les traitant avec honnêteté et intégrité. Nous les représentons équitablement et leur fournissons des informations complètes sur nos produits et services. Nous livrons ce que nous promettons, et compensons nos manquements éventuels. Nous ne fournissons pas de produits ou de services non autorisés par les clients. Nous veillons à ce que toutes les transactions soient effectuées de manière équitable et honnête, sans entraîner de commissions ou de classements gonflés ou indus.

Nous respectons les règlementations qui s'appliquent aux clients gouvernementaux et entités de contrôle et de régulation.

Les relations commerciales avec certaines entités gouvernementales et certains organismes de régulation exigent le respect de règlementations strictes et parfois uniques. Des interactions et activités commerciales qui peuvent être appropriées dans vos rapports avec des clients du secteur privé peuvent être inappropriées ou illégales lorsque vous traitez avec des clients du gouvernement ou des organismes de contrôle et de régulation. Nous sommes formés à ces règles et les appliquons strictement dans nos interactions et activités. En cas de doute sur une interaction ou activité, nous demandons conseil au service juridique.

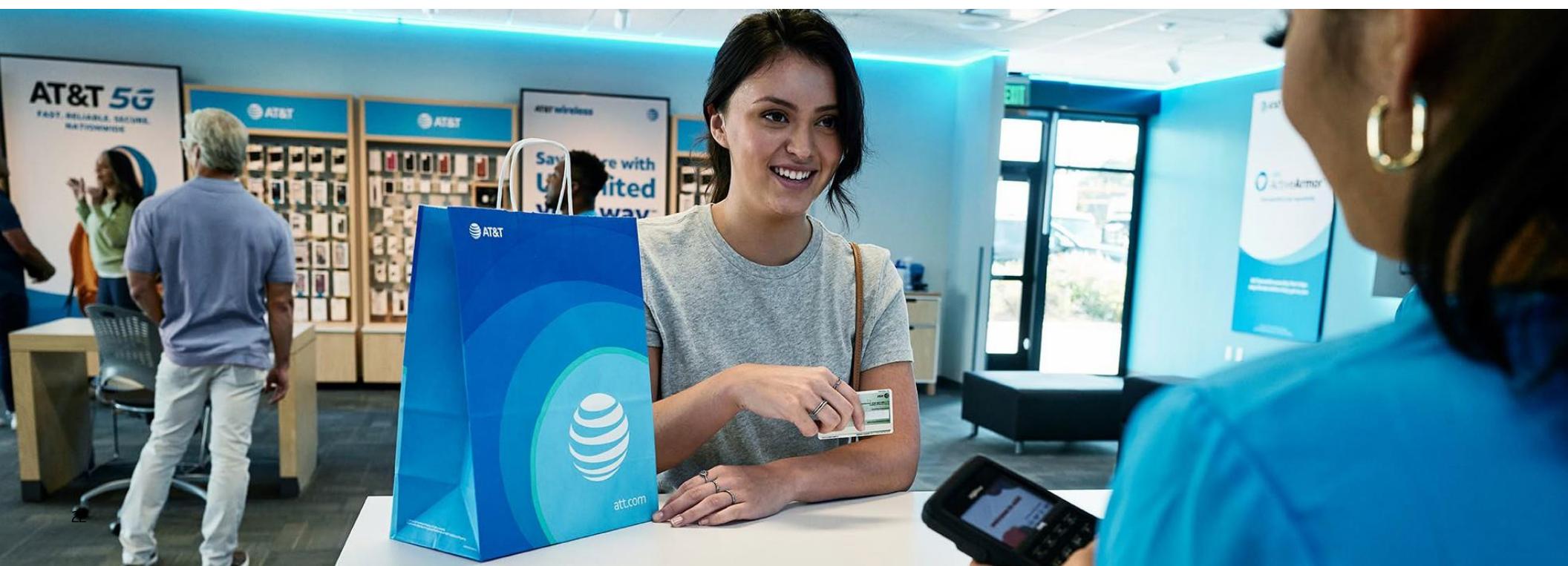


Ressources connexes :

[Politique de lutte contre la corruption](#)

[Programme d'intégrité de l'entreprise/personnelle \(Corporate/Personal Integrity ProgramC/PIP\)](#)

[Politique COI](#)





Nous respectons et protégeons les informations de nos clients.

Nous sommes honorés que nos clients nous confient leurs informations personnelles. Nos politiques expliquent comment nous collectons, utilisons, partageons et protégeons ces données, et comment tenons nos promesses. Nous nous efforçons de préserver la sécurité de ces données et de respecter les choix de nos clients concernant la collecte, l'utilisation et le partage de leurs données.

Ressources connexes :

[Avis de confidentialité d'AT&T](#)

[Vos choix et contrôles](#)

[Rapport de transparence](#)

[Briefing sur le problème de confidentialité](#)

4

Notre engagement envers :
Nos communautés





Nous soutenons les activités communautaires et agissons de manière responsable envers l'environnement.

Nous exerçons nos activités d'une manière qui favorise les opportunités pour les communautés que nous servons, grâce à la passion de nos employés et au pouvoir transformateur de la connectivité. De plus, nous nous engageons à exploiter et à fournir des produits et services de manière responsable et durable sur le plan environnemental. Nous respectons toutes les lois et réglementations environnementales applicables et nous efforçons de mettre en œuvre les meilleures pratiques pour réduire au maximum notre impact environnemental de manière pertinente pour nos activités.

Ressources connexes :

- [Site web d'AT&T sur la responsabilité d'entreprise](#)
- [Programme de bénévolat/journée communautaire](#)
- [Portail de bénévolat et de dons,](#)
- [Politique ESS](#)
- [Politiques de durabilité](#)



Nous soutenons l'engagement politique personnel.

AT&T nous encourage à participer au processus politique. Nous votons, nous faisons du bénévolat, nous contribuons aux candidats que nous soutenons individuellement et nous occupons des fonctions politiques. En raison des lois régissant le processus électoral, nous menons nos activités politiques personnelles pendant notre temps libre et avec nos propres ressources et nous respectons les lois relatives aux campagnes.

Ressources connexes :

- [Politique relative aux activités politiques personnelles](#)
- [Politique mondiale relative aux contributions](#)

5

FAQ

Foire aux questions



FAQ Nos engagements

Nous agissons avec intégrité chaque jour.

Q : Que dois-je faire si mon superviseur me demande de gérer une tâche qui me semble contraire à l'éthique ou à la politique de l'entreprise ?

R : Personne n'a le pouvoir de vous demander d'enfreindre la loi, le Code ou les politiques de l'entreprise. Si vous pensez qu'il vous est demandé d'agir de manière contraire à l'éthique, vous devez demander conseil à toute personne de votre chaîne hiérarchique ou à un autre superviseur, à votre représentant des RH, au service juridique ou aux [lignes d'assistance ou sites web de signalement d'AT&T](#).

Q : Je vais faire la fête ce week-end avec des amis et des collègues. Comme il ne s'agit pas d'un événement professionnel, je n'ai pas besoin de m'inquiéter de mon comportement, n'est-ce pas ?

R : Cela dépend. Les employés peuvent être tenus responsables d'actes, sur le lieu de travail ou en dehors, qui ne sont pas conformes à notre Code de conduite professionnelle, lorsque ces actes peuvent nuire à la performance professionnelle ou affecter la réputation de la Société.

Nous connaissons nos droits et responsabilités en matière de signalement.

Q : Où puis-je signaler une violation présumée ?

R : Vous pouvez faire un signalement auprès de toute personne de votre chaîne hiérarchique, de votre représentant des RH, du service juridique ou des [hotlines ou sites web de signalement d'AT&T](#).

Nous nous exprimons et nous n'exerçons pas de représailles.

Q : Si je sais personnellement qu'AT&T ne respecte pas la loi, dois-je le signaler à mon supérieur hiérarchique ? Si je le signale, serai-je protégé(e) en vertu [de la Politique de non représailles et de protection des lanceurs d'alerte d'AT&T](#) ?

R : Oui, doublement. Si vous pensez qu'AT&T a enfreint la loi, vous devez le signaler à toute personne de votre chaîne hiérarchique ou par l'intermédiaire de l'un des autres points de signalement d'AT&T. Et oui, la [Politique de non représailles et de protection des lanceurs d'alerte d'AT&T](#) s'appliquera.

Nous savons où trouver des conseils supplémentaires.

Q : Existe-t-il un endroit centralisé où mon équipe et moi-même pouvons trouver des ressources sur le Code de conduite professionnelle afin de contribuer à promouvoir un environnement éthique ?

R : Oui. Vous pouvez toujours contacter [Ask Compliance](#) pour toute question concernant le Code de conduite professionnelle (COBC) et les autres politiques, et [Ethics Central](#) qui contient des ressources utiles.

FAQ sur les rapports mutuels

Nous nous traitons mutuellement avec respect et n'autorisons pas l'intimidation, la discrimination ou le harcèlement.

Q : Un de mes collègues fait fréquemment des commentaires à une employée sur son apparence. Que puis-je faire à ce sujet ?

R : Tous les employés d'AT&T doivent se traiter mutuellement avec respect. Si un(e) employé(e) a un comportement offensant ou gênant, demandez-lui d'arrêter. Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour résoudre ce problème, signalez ce comportement à toute personne de votre chaîne hiérarchique, à votre représentant des RH, au service juridique ou aux [hotlines ou sites web de signalement d'AT&T](#).

Q : Un de mes collègues d'AT&T publie parfois des commentaires désobligeants sur ses collègues d'AT&T sur son compte personnel de réseaux sociaux.

Est-ce acceptable ?

R : Non, il n'est jamais acceptable de faire ou de publier des commentaires désobligeants sur un collègue. Vous devez toujours vous traiter mutuellement avec professionnalisme et respect, tant au travail qu'en dehors.

FAQ sur nos activités et actionnaires

Nous maintenons l'intégrité de nos rapports financiers et de nos documents commerciaux.

Q : Que dois-je faire si j'identifie une anomalie dans les registres financiers ?

R : Vous devez immédiatement le signaler à toute personne de votre chaîne hiérarchique, à votre représentant des RH, au service juridique ou aux [hotlines ou sites web de signalement d'AT&T](#). Une divulgation précise est cruciale pour la conformité et le maintien de la confiance des actionnaires et des organismes de régulation et de contrôle.

Nous attachons de l'importance à la concurrence loyale et respectons toutes les lois relatives à la publicité, antitrust et relatives à la concurrence

Q : Un collègue du service commercial reçoit un e-mail informel d'un concurrent demandant des informations sur nos dates de lancement à venir d'un service qui n'ont pas encore été publiées afin de pouvoir « éviter un chevauchement de marché ». Comment cela doit-il être géré ?

R : Informez votre superviseur ou le service juridique de cette demande et demandez-lui conseil. La communication d'informations concurrentielles sensibles, comme des dates de lancement non encore publiées, à un concurrent sans l'approbation préalable du service juridique est contraire à la politique de la Société.

Q : Lors d'un salon professionnel, un employé d'AT&T est contacté par un représentant d'un concurrent. Celui-ci souhaite discuter de la stratégie de tarification pour une nouvelle gamme de produits afin d'éviter la concurrence directe. L'employé doit-il participer à cette discussion ?

R : Non. AT&T ne conclut pas d'accords illégaux qui pourraient éliminer ou réduire la concurrence. Discuter des prix, des territoires commerciaux ou des offres avec des concurrents sans l'approbation préalable du service juridique est contraire à la politique de la Société.

FAQ sur nos activités et actionnaires (Suite)

Nous ne nous livrons à aucune forme de corruption..

Q : Que dois-je faire si un fournisseur m'offre un cadeau en échange d'un traitement de faveur de ses produits ?

R : Vous devez refuser le cadeau et signaler l'incident à votre superviseur ou aux [hotlines ou sites web de signalement AT&T](#). Accepter des cadeaux en échange de faveurs commerciales inappropriées est considéré comme un pot-de-vin et est contraire à notre Code de conduite professionnelle.

Q : On m'a demandé de fournir une remise à un client en échange d'informations confidentielles. Est-ce autorisé ?

R : Non. Offrir des remises ou toute autre faveur commerciale inappropriée en échange d'informations confidentielles ou de tout autre avantage est considéré comme un dessous-de-table et n'est pas autorisé.

Nous protégeons tous les actifs AT&T.

Q : Lorsque j'attends un vol dans un aéroport, j'aime bien mettre à profit mon temps d'attente pour répondre aux appels. Est-ce un problème ?

R : Cela dépend. Vous devez veiller à ne pas discuter d'informations non publiques relatives à la Société dans des lieux publics, comme les taxis, les ascenseurs, les aéroports, les avions, les gares, les trains, ou lors de conférences et de salons professionnels. Lorsqu'il est nécessaire de passer un appel téléphonique dans un lieu public, soyez attentif/attentive à votre environnement.

Nous utilisons les communications électroniques de manière responsable.

Q : J'utilise occasionnellement l'e-mail de mon entreprise pour communiquer avec des amis en dehors d'AT&T. Est-ce acceptable ?

R : Oui. L'utilisation occasionnelle des systèmes de l'entreprise pour envoyer des e-mails personnels ou accéder à Internet est autorisée. Cela ne doit pas perturber les besoins de l'entreprise, et les employés ne peuvent pas utiliser ces systèmes pour accéder à ou diffuser des médias inappropriés, obscènes ou offensants.

Q : J'utilise mon ordinateur professionnel pour accéder à Internet à des fins personnelles. L'entreprise peut-elle regarder ce que je fais ?

R : Oui. Si vous utilisez un système d'AT&T ou l'appareil COU, AT&T a le droit de contrôler la façon dont vous utilisez ce système. Cela comprend la surveillance des sites Internet que vous consultez, des communications que vous envoyez ou publiez, et de toutes les communications que vous envoyez ou recevez sur votre compte de messagerie personnel.

FAQ sur nos activités et actionnaires (Suite)

Nous ne pratiquons pas le délit d'initié.

Q : J'ai entendu qu'un fournisseur a vendu un nouveau système logiciel à AT&T. Ma belle-sœur investit dans des actions technologiques. Puis-je lui en parler ?

R : Non. Les informations dont vous disposez sur les fournisseurs d'AT&T sont des informations internes et confidentielles. Si vous les transmettez à votre belle-sœur, vous enfreignez notre politique de non divulgation d'informations confidentielles exclusives. Si vous ou votre belle-sœur utilisez ces informations pour investir, vous risquez également d'enfreindre les lois sur les valeurs mobilières.

Nous comprenons et évitons les conflits d'intérêts.

Q : Ma fille a postulé à un emploi chez AT&T. Puis-je contacter la responsable du recrutement pour appuyer sa candidature ?

R : Non. Il est interdit aux employés d'influencer le processus d'embauche pour les membres de leur famille et toute personne avec laquelle ils ont ou ont eu une relation sociale. Suivez le processus de [recommandation des employés d'AT&T](#) lorsque vous recommandez des talents.

Q : Je travaille dans notre activité Mid-Markets. L'un de nos fournisseurs du canal Prestataire de solutions est une ancienne collègue d'AT&T. Beaucoup d'entre nous la connaissent depuis l'époque où elle travaillait ici. Dois-je divulguer cela ?

R : Si votre ancienne collègue est quelqu'un avec qui vous avez ou avez eu une relation sociale, vous devez le divulguer via le [Questionnaire sur les conflits d'intérêts](#) et vous retirer immédiatement de toutes les transactions commerciales en attendant l'examen d'AT&T.

Q : On m'a demandé de siéger au conseil d'administration. Puis-je accepter ?

R : Cela dépend. Vous devez divulguer votre participation au conseil d'administration via le [Questionnaire sur les conflits d'intérêts](#) (et remplir le [Formulaire du conseil d'administration externe](#) si vous représentez AT&T). AT&T examinera votre soumission et vous fournira des conseils. AT&T se réserve le droit de refuser la demande d'un employé de siéger à un conseil d'administration à tout moment lorsque cela n'est pas dans l'intérêt d'AT&T.

Nous travaillons avec des fournisseurs éthiques, grâce à une supervision efficace.

Q : Une surveillance de routine a révélé que les protocoles de cybersécurité d'un fournisseur étaient obsolètes et contenaient une vulnérabilité critique dans ses mesures de sécurité. Que doit faire l'employé qui supervise le contrat ?

R : L'employé doit prendre les mesures suivantes :

1. Faire appel au service juridique, à la chaîne d'approvisionnement mondiale, au CSO et aux autres parties prenantes clés d'AT&T pour examiner le contrat et suivre les prochaines étapes appropriées établies en interne.
2. Organiser une réunion avec le fournisseur et les parties prenantes d'AT&T concernées pour définir les lacunes en matière de cybersécurité et convenir d'un plan de remédiation.

Nous garantissons le plus haut niveau de normes éthiques dans nos pratiques d'IA.

Q : Si j'examine et modifie le texte généré à partir de « Mes fichiers » ou de « Connaissances publiques » dans Ask AT&T avant de le partager en interne, dois-je citer l'utilisation de l'IA ?

R : Cela dépend. Si le texte final a des implications éthiques ou juridiques (comme l'utilisation dans des dossiers judiciaires ou réglementaires), oui, vous devez mentionner l'utilisation de l'IA. S'il s'agit d'une tâche mineure (par ex. modifier une réponse par e-mail) ou si vous apportez des modifications importantes aux résultats obtenus, vous n'avez pas besoin de citer l'utilisation de l'IA. N'oubliez pas que vous êtes responsable du contenu généré par l'IA. Vous devez toujours vérifier son exactitude, son professionnalisme, son caractère raisonnable, son contenu tiers évident et ses préjugés potentiels avant de l'utiliser.

Q : Si j'examine et modifie le texte généré à partir de « Mes fichiers » ou de « Connaissances publiques » dans Ask AT&T avant de le partager en externe, dois-je citer l'utilisation de l'IA ?

R : Oui.

Q : Si j'utilise Ask AT&T ou d'autres outils AT&T approuvés pour générer du code, dois-je citer l'utilisation de l'IA dans le code ?

R : Oui, vous devez mentionner l'utilisation de GenAI dans la nomenclature logicielle (SBOM). Veuillez vous reporter à la [Politique relative aux logiciels gratuits, aux logiciels partagés et open source \(FOSS\)](#) pour en savoir plus sur cette politique et les autres exigences d'examen et d'approbation.

Nous appliquons des pratiques de vente éthiques.

Q : Un employé d'AT&T découvre qu'un collègue a gonflé des commissions en ajoutant des services non autorisés aux comptes clients.

Quelles mesures l'employé doit-il prendre ?

R : L'employé doit signaler ce comportement contraire à l'éthique à toute personne de sa chaîne hiérarchique, à son représentant des RH, au service juridique ou aux [hotlines ou sites web de signalement d'AT&T](#) pour une enquête et une remédiation potentielles.

Nous respectons les réglementations qui s'appliquent aux clients gouvernementaux et aux organismes de contrôle et de régulation.

Q : Un employé travaille sur un projet qui implique à la fois un client du secteur privé et une agence gouvernementale. Comment l'employé peut-il s'assurer qu'il respecte les réglementations spécifiques à l'agence gouvernementale ?

R : L'employé doit savoir que les interactions avec les clients gouvernementaux sont souvent soumises à des réglementations plus strictes que ceux du secteur privé. Si l'employé a un doute sur ses obligations en matière de conformité, il doit consulter le service juridique.

Nous respectons et protégeons les informations de nos clients.

Q : Je pense qu'une violation de la sécurité des informations s'est produite, que dois-je faire ?

R : Vous devez immédiatement en informer le [Service responsable de la sécurité](#).

Q : Quelles sont les politiques de la société concernant la communication d'informations relatives aux clients avec le gouvernement ?

R : La politique de la société consiste à ne communiquer des informations relatives aux clients au gouvernement que lorsque la loi l'exige.

Nous soutenons les activités communautaires et agissons de manière responsable envers l'environnement.

Q : Comment la société s'assure-t-elle que ses produits et services sont durables sur le plan environnemental ?

R : AT&T intègre les principes de développement durable depuis la phase de conception jusqu'à la fin de vie du produit ou du service. Cela inclut d'utiliser des matériaux respectueux de l'environnement, d'optimiser le cycle de vie des produits pour minimiser l'impact sur l'environnement, et d'encourager le recyclage et l'élimination responsable.

Nous soutenons l'engagement politique personnel.

Q : Un de mes amis se présente à un poste politique local et j'aimerais l'aider dans sa campagne. Cela ne pose aucune problème, n'est-ce pas ?

R : C'est exact, tant que vous portez volontaire sur votre temps personnel (en dehors des heures de travail) et que vous n'utilisez pas le nom de marque ou les ressources d'AT&T pour promouvoir sa campagne.

L'ÉTHIQUE à chaque choix

Code de conduite professionnelle d'AT&T

